

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 12 février 2015

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres excusés avec pouvoir : 3

Membres absents excusés : 3

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 20 voix pour, 6 abstentions.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à l'unanimité des membres.

CONVENTION

Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire – 2015-2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire – 2015-2017.

Contrat de rivière de la Mare, du Bonson et petits affluents isolés de la Loire : Cadre général

A la majorité des membres par 25 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de rivière de la Mare, du Bonson et petits affluents isolés de la Loire.

Délégation au Centre de Gestion (CDG) 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de charger le CDG de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents. Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Groupement de commandes électricité avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à la création du groupement de commandes électricité avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez et désigne Mr MICHEL Georges en qualité de représentant et Mr MAZET Jacques son suppléant au sein de la CAO spécifique du groupement.

Avenant N° 1 de résiliation de la convention d'études entre la commune de Sury-le-Comtal et EPORA - Site Lyotard

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de résilier la convention d'études entre la commune de Sury-le-Comtal et EPORA – Site Lyotard.

Avenant N° 2 de résiliation de la convention opérationnelle entre la commune de Sury-le-Comtal et l'EPORA – Centre ancien

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de résilier la convention opérationnelle entre la commune de Sury-le-Comtal et EPORA – Centre ancien.

SIEL

Dissimulation réseaux de la Côte Sainte-Agathe – Fonds de concours avec le SIEL

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte le fonds de concours avec le SIEL pour la dissimulation des réseaux de la Côte Sainte-Agathe. Participation commune 157 389 €.

RÈGLEMENT

Règlement prêt du matériel festif aux associations à compter du 1er mars 2015

A la majorité des membres par 21 voix pour, 5 contre, l'Assemblée approuve le règlement du prêt du matériel festif aux associations à compter du 1^{er} mars 2015.

ACQUISITION – CESSION

Acquisition de la parcelle cadastrée section BT N° 222 en réserve foncière

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve l'acquisition de ladite parcelle au tarif de 5 300 €.

Cession de la parcelle cadastrée section AS N° 29 – Chemin de la Grogne

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la cession de ladite parcelle au tarif de 3 576 €. Frais de vente à la charge de l'acquéreur.

PERSONNEL

Accroissement temporaire d'activité – Deux contrats à durée déterminée (3 mois) – Service technique

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la signature de deux contrats à durée déterminée (3 mois) pour les services techniques. Travaux sécuritaires.

BUDGET EAU

Réduction facture d'eau suite à une erreur de relève par l'administrée : Mme VEYRIER

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve l'annulation de la facture d'eau suite à une erreur de relève par l'administrée.

CIMETIERE

Agrandissement du cimetière communal

A la majorité des membres par 24 voix pour, 2 abstentions, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer l'agrandissement du cimetière, à réaliser l'enquête publique et à faire les démarches pour l'acquisition du terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de vingt-six décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information :

- Election au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.
- Tableau élections départementales des 22 et 29 mars 2015.
- Information sur le site Lyotard.
- Remerciements subvention par Sury Vitrine des Arts.

Sury-le-Comtal, le 16 février 2015

Le Maire

Yves MARTIN



